

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D45-2015

Séance du 28/05/2015 – Convocation du 20 mai 2015

Compte rendu affiché le 5 juin 2015

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Nadine DUPLOT

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Claire POINT, Michel HU, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Odile BALTHAZARD, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Jean-Jacques DUPERRAY par Tameur GUENNAT, Marine MATHEY par Guillemette DEBORDE, Xavier LAURE par Michel MATHEY, Christine PERRIN ESSERTAISE par Nadine DUPLOT

| Nombre de conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice | 29 |
| Présents | 25 |
| Votants | 29 |
| Exprimés | 24 |

Objet : Programmation et Subventions Politique de la Ville et Ville Vie Vacances 2015

Les actions "Politique de la Ville" font l'objet, chaque année, d'une programmation qui précise les directions prises par la collectivité et ses partenaires et permet de solliciter les aides financières correspondantes.

Pour l'année 2015, le Conseil Municipal est invité à adopter le programme élaboré en concertation avec les partenaires financeurs et les opérateurs du Contrat de Ville Métropolitain, en cours d'élaboration.

La programmation politique de la Ville 2015 de la Commune a été construite de façon dynamique et stratégique et s'inscrit en cohérence avec les orientations validées lors du comité de pilotage intercommunal Neuville-Fontaine du 5 janvier 2015

La programmation a été présentée aux partenaires financeurs. Les orientations privilégiées en 2015, qui seront déclinées dans la convention locale intercommunale du Contrat de Ville, sont les suivantes :

Quartier de la Source

- Poursuivre l'amélioration du cadre de vie du quartier en concertation avec les habitants
- Favoriser la participation des habitants et la co-construction des projets

Quartiers de la Source et de l'Écho

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des 16-25 ans en difficulté : co-construire une réponse locale adaptée.
- Favoriser le lien social dans les quartiers et un accompagnement adapté des habitants / familles : structurer les actions de proximité.
- Soutenir dans leur fonction parentale les parents en difficulté et les enfants rencontrant des difficultés scolaires, de comportement ou de santé.
- Contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.
- Faire progresser l'égalité des chances et la cohésion sociale par l'accès à la culture.

Échelle intercommunale

- Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des publics les plus fragiles.
- Favoriser une prise en compte élargie de l'égalité femmes/hommes.
- Conforter la dynamique de la prise en charge des personnes victimes.
- Initier une démarche intercommunale de réflexion autour des 16-25 ans.

Afin de coordonner et mettre en œuvre ce programme d'actions, une ingénierie cofinancée par l'ACSE, la Métropole de Lyon, Fontaines sur Saône et Genay est également prévue dans le cadre de la programmation politique de la ville. L'état des effectifs pour l'année 2015 est le suivant :

- Équipe de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale : un chef de projet intercommunal Neuville-Fontaines et un agent de développement
- Médiation de proximité 16-25 ans : un poste de médiateur

- Poste de coordination du CLS – CISPD : cofinancement Neuville / Genay

Au surplus, le fait d'avoir un quartier politique de la ville donne à la commune la possibilité de bénéficier du dispositif "Ville, Vie, Vacances" qui permet de financer des projets d'animation pendant les vacances scolaires destinés aux jeunes en grande difficulté sociale. Par le biais d'appels à projets spécifiques, ce dispositif prévoit des subventions pour les communes qui participent.

Il convient de solliciter donc de manière formelle auprès des différents partenaires le financement des actions prévues en 2015 et s'inscrivant dans la programmation politique de la ville ainsi que dans le dispositif Ville Vie Vacances.

Par ailleurs, outre la Commune de Neuville-sur-Saône, des partenaires associatifs sont porteurs d'actions dans le cadre de ces orientations. Les subventions suivantes, destinées au financement de ces actions, sont également soumises au vote du Conseil Municipal.

| Porteur du projet | Intitulé de l'action | Subvention Commune 2015 |
|-------------------|--|-------------------------|
| ADN Service | Chantier d'insertion | 13000 € |
| CIDFF | Coordination sociale en gendarmerie | 10500 € |
| CIDFF | Mission Egalité, citoyenneté et lutte contre les discriminations | 4700 € |
| CIDFF | Tremplin vers l'emploi | 3000 € |
| CIDFF | Accompagnement des victimes de violences | 2700 € |
| CIDFF | Action "Séniors vers l'emploi" | 3000 € |
| CIDFF | Permanences juridiques - Accès aux droits | 1500 € |
| Mission Locale | Accompagnement proximité | 7000 € |
| MJC | De la Source au Japon "mangatise ton quartier" | 1500 € |
| OCC | Action socio-linguistique - ASL | 4200 € |
| OCC | Ateliers NTIC | 2000 € |
| OCC | Développement social et ouverture culturelle | 4950 € |
| TBS | Quoi de neuf aujourd'hui ? | 5200 € |
| | | 63 250 € |

Le Conseil Municipal à l'unanimité (5 abstentions : Pascal NICOT, Jamila HARZALLAH, Sylviane CARISSIMI, Odile BALTHAZARD et Yves ARTETA)

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe Déléguée, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- CONSIDERANT les actions proposées dans la programmation 2015,
- **ADOpte la programmation financière 2015 (jointe en annexe),**
- **AUTORISE Madame le Maire à solliciter les financements permettant la réalisation des actions 2015 "politique de la ville" prévues aux taux les plus élevés possible,**
- **APPROUVE les subventions à verser aux associations partenaires,**
- **AUTORISE Madame le Maire à solliciter toutes subventions relatives au dispositif "Ville, Vie, Vacances" 2015 et à déposer tout dossier relatif aux demandes de la Commune,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 28 mai 2015
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 2 juin 2015
- Affichage le 2 juin 2015
Valérie GLATARD, Maire.

